

Assemblée générale extra-ordinaire de l'association Unipoly

9 Décembre 2021, début 18h19

Personnes présentes :

Dans la salle (Géopolis 1620):

Lucie Castella, Titouan Renard, Christophe Marciot, Elise Caminel, Noé Suchel, Alexis Chanel, Alexandre Vincent, Nadège de Graffenried, Caroline Lot, Liliane Schibli, Nathan Fiorellino, Eloïse Richard, Basile Morier

TOTAL dans la salle dès le début : 13 personnes

Sur Zoom :

Elodie Koenig, Marine Manche, Lise Trabacchi, Lena Vogel

TOTAL sur Zoom dès le début : 4 personnes

Arrivé·e·s tardivement :

Dans la salle : Nicolas Guillot, Ninon Cabot, Gary Domeniconi, Camil Hamdane

Zoom : Quitterie Legrand, Daniel Gönczy

TOTAL : 23 personnes

Procès-verbal : Eloïse Richard & Basile Morier

Modération : Lucie Castella

Scrutateur·ices : Christophe Marciot & Alexandre Vincent

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Désignation des scrutateur·ices
3. Présentation et validation de l'ordre du jour
4. Présentation et validation des changements de statuts
5. Présentation et validation des changements du règlement interne
6. Si 5. accepté; Election de la médiation
7. Présentation et validation des changements des cahiers des charges
8. Création du pôle Débouchés durables
9. Création du pôle Low tech Lab
10. Dépense extrabudgétaire de la Semaine de la Durabilité
11. Divers
12. Clôture de l'assemblée



ensemble pour
une écologie
solidaire

Zoom : 4 pour, 1 neutre, 0 contre

Salle : 13 pour, 0 neutre, 0 contre

Total : 17 pour, 1 neutre, 0 contre

Le résultat est 17 pour, 1 blanc, 0 contre, l'ordre du jour est accepté

Présentation et validation des changements de statuts

Titouan Renard prend la parole et introduit les documents de l'association.

Les statuts justifient et attestent légalement de l'existence de l'association, ils mentionnent un règlement interne qui a pour but de décrire le fonctionnement de l'association. Le règlement interne mentionne plusieurs documents secondaires, dont une liste des pôles attestant de leur existence, un cahier des charges du comité de direction qui a pour but de délimiter le partage des tâches, et pour finir, la charte d'inclusivité qui décrit les comportements adéquats et inadéquats. En parallèle, la charte d'engagement décrit ce que l'association promeut ou non.

L'association est divisée en plusieurs organes : officiellement trois, les pôles d'activités n'étant pas des organes (l'assemblée générale, les vérificateur·ices de compte et le comité de direction). L'AG est l'organe suprême ayant tous les droits qui élit plusieurs postes à responsabilité: dont le comité de direction qui gère le fonctionnement et les vérificateur·ices de comptes.

Aujourd'hui, nous proposons d'introduire un nouvel organe de médiation divisé en deux groupes, avec pour rôle de gérer tout ce qui attrait au contrôle éthique et éventuels cas de harcèlement. Cet organe est séparé en deux groupes de travail; tout d'abord les médiateur·ices: une ou deux personnes s'assurent que l'association est un environnement sain, vont voir dans le comité et les pôles que tout se passe bien. Ces médiateur·ices peuvent convoquer le deuxième groupe; la commission de contrôle éthique (CCE) qui peut suspendre un membre et traiter les éventuels recours en cas de refus d'admission d'un membre dans l'association.

Basile Morier: N'oublions pas qu'il est également possible pour une personne de faire recours à l'Assemblée Générale en cas d'un refus d'admission, d'après les statuts et le code civil.

Titouan Renard : En effet.

L'Assemblée Générale élit les médiateur·ices en même temps que la commission de contrôle éthique.

Dans le cas où la médiation se trouve confrontée à un cas qui mérite l'éventuelle suspension d'un membre (qui n'aurait plus le droit de participer aux activités de l'association), une AGE est automatiquement convoquée pendant laquelle la médiation propose un processus de médiation pour gérer le cas de ce membre.



ensemble pour
une écologie
solidaire

régi par le règlement interne. Enfin, plusieurs articles définissent le rôle de la médiation. Il s'agit des articles 22 à 30.

Finalement, en cas de dissolution de l'association, nous étions avant la révision des statuts obligé-e-s de redistribuer nos fonds à d'autres associations de l'EPFL. Nous aimerions modifier cet article pour que les associations de l'UNIL soient également incluses afin de pouvoir choisir. Il s'agit d'une modification à l'article 32. Avez-vous des questions? Avez-vous des amendements?

Alexis Chanel prend la parole : Je propose un amendement aux changements des statuts. Une modification de l'article 3 comme suit qui serait plus en accord avec les actions de l'associations :

*"Article 3 : L'association est, au sein du milieu universitaire lausannois, une plate-forme de promotion, d'échange, de coopération et d'action en faveur d'une écologie **solidaire**."*

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-elle l'amendement proposé ?"

Zoom : 6 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 12 pour, 1 neutre, 0 contre

Total : 18 pour, 0 neutre, 0 contre

Le résultat est 18 pour, 2 blanc, 0 contre, l'amendement est accepté.

Titouan Renard : Le comité propose un amendement. L'AVP-SAO demande un changement aux statuts qui précise la supervision des pôles par le comité. C'était l'état des statuts actuels, on annule juste notre modification. L'article 9 alinéa 2 est modifié comme suit:

*"L'association comprend des pôles d'activités, **dont le comité de direction assure la supervision**."*

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-t-elle l'amendement proposé ?"

Zoom : 6 pour, neutre, contre

Salle : 13 pour, 0 neutre, 0 contre

Total : 19 pour, 0 neutre, 0 contre

Le résultat est 19 pour, 0 blanc, 0 contre, l'amendement est accepté.

Nicolas Guillot arrive en salle, le total passe à 14 dans la salle

Titouan Renard : Nous allons donc procéder à un vote pour décider si l'assemblée approuve ou non la révision des statuts proposée aujourd'hui, avec l'intégralité des amendements.

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-elle les modifications des statuts de l'association ?"



ensemble pour
une écologie
solidaire

- Dans l'article S.20 plusieurs modifications sont proposées, notamment, nous proposons d'ajouter un alinéa qui explicite que les noms des responsables des pôles doivent être associés à ceux-ci dans le règlement interne.
- Nous nous sommes aussi permis de proposer d'ajouter au règlement interne un alinéa qui précise que les pôles d'activités ne peuvent pas engager l'association, notamment pour le sponsoring, même si cette précision n'est pas nécessaire sachant que les pôles ne sont pas des personnes morales. Mais la répétition dans ce cas nous semble nécessaire.
- Nous proposons de préciser que les responsables des pôles ont le droit d'avoir des accès à signature collective au(x) compte(s) de leur pôles.

Précision sur la signature collective:

Pour l'instant les fonds sont gelés pour les pôles pour lesquels nous ne trouvons pas de responsables. Comme la définition de "gelé" n'est pas fixée, nous proposons de laisser la gestion de ces fonds à la trésorerie générale. De plus, nous proposons d'ajouter un alinéa qui stipule que si un pôle se retrouve sans responsable pendant une longue période, le comité de direction peut reprendre les activités du pôle et nomme des responsables à l'interne du comité qui auraient accès aux comptes.

Ninon Cabot arrive en salle, le total passe à 15 dans la salle

- Pour finir sur les pôles d'activité et l'article S.20, l'alinéa 7 est inutile et nous proposons donc de l'enlever; l'AG a tous les pouvoirs dans tous les cas. Ensuite, les articles 8 et 9 sont importants, par exemple le pôle apiculture a récemment demandé si le budget du pôle pouvait être engagé mais vu que les subventions ne sont pas encore arrivées ce n'est pas clair si oui et qu'elle partie vu que le budget actuel de l'association est supérieur aux actifs nets et aux produits prévus. Nous proposons ainsi de clarifier, ce qui est possible avec l'ajout de la détermination des compositions des budgets. La trésorerie générale devrait ainsi assurer la partie des fonds composés à partir des fonds de roulement. Concernant les subventions et les produits qui arriveront seulement plus tard, les fonds ne sont assurés qu'une fois ces dits produits reçus.

Nicolas Guillot : Il y a une faute d'orthographe qui s'est glissée quelque part.

Nathan Fiorellino: en amendement ça ?

Christophe Marciot: Marine, sur zoom, voudrait plus de précision sur l'alinéa 3 de l'article 9.

Nathan Fiorellino: L'idée est qu'un pôle puisse garder une partie de son fonds, typiquement si le pôle a reçu une bourse Act4Change ne fait pas sens de la remettre dans le fonds de roulement pour être redistribué entre les pôles.



ensemble pour
une écologie
solidaire

“A la discrétion du comité, chacun des fonds peut être étendu d'un montant allant jusqu'à CHF 2000.- à la seule condition que l'entièreté de ce montant est assuré par des produits extra-budgétaire.”

Nathan Fiorellino précise que l'on aurait ainsi plus besoin de convoquer une AG si le budget est dépassé de 2000.- CHF si l'entièreté vient de produits externes

Christophe Marciot ce montant de 2000 à été décidé comment?

Nathan Fiorellino: Il a été décidé arbitrairement mais en fonction de l'ordre de grandeur des pôles d'activités.

L'assemblée se prononce sur la question *“L'assemblée accepte-t-elle l'amendement ?”*

Zoom : 5 pour, 1 neutre, 0 contre

Salle : 14 pour, 2 neutre, 0 contre

Total : 19 pour, 3 neutre, 0 contre

Le résultat est 19 pour, 3 blanc, 0 contre, l'amendement est accepté.

Nathan Fiorellino : Maintenant que le comité a proposé ses amendements, est-ce qu'il y a des propositions d'amendements ou des questions ?

Si non alors nous pouvons passer au vote

L'assemblée se prononce sur la question *“L'assemblée accepte-elle la modification du règlement interne ?”*

Zoom : 6 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 16 pour, 0 neutre, 0 contre

Total : 22 pour, 0 neutre, 0 contre

Le résultat est 22 pour, 0 blanc, 0 contre, la modification du règlement interne est validée

Election de la médiation

Lucie Castella prend la parole. Maintenant que les modifications de statuts ont été votées, les organes de médiation vont être élus. Lors de la dernière Assemblée Générale, des candidat·e·s s'étaient déjà proposé·e·s pour le rôle, le comité propose de formellement élire ces mêmes personnes.

Pour la médiation, se présentent **Claire Musjao Corbaz** et **Christophe Marciot** qui ont occupé le poste de façon non-statutaire jusqu'à maintenant.

Titouan Renard: est-ce qu'il s'agit d'un vote en bloc pour l'élection des deux candidat·e· ?

Lucie Castella: oui.

Camil Hamdane arrive en salle, le total passe à 16 dans la salle

Caroline Lot: Vous vous engagez aussi à être vraiment proactif et pas seulement à répondre à vos demandes. Claire m'a dit qu'elle n'avait rien fait de concret l'année dernière j'aimerais donc être sûre que vous soyez proactif.

Christophe Marciot: je m'y engage, c'est mentionné dans la charte d'inclusivité, je ne peux évidemment pas engager Claire pour moi. Au sein de la méditation, mon rôle est d'être beaucoup plus proactif, notamment en allant visiter les pôles, on pourrait donc souhaiter que je le sois plus mais le fait est que dernièrement j'ai déjà eu quelques cas à traiter donc c'est pas comme si j'ai été complétement inactif. Claire de son côté est plus en retrait, moins présente au local, mais je pense que c'est une force que nous ne soyons pas tous les deux aussi présents au local dans certain cas une certaine distance me semble pouvoir être un atout.

Caroline Lot: pourriez vous clarifier l'engagement des médiateur-ices

Christophe Marciot: en dehors des outils que j'ai déjà mentionné, notre rôle c'est le contact au cas par cas. Il s'agit beaucoup d'écouter les membres, ce que je fais déjà.

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-t-elle Claire Musajo et Christophe Marciot comme médiateur-ices ?"

Zoom : 5 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 15 pour, 1 neutre, 0 contre

Total : 20 pour, 1 neutre, 0 contre

Le résultat est 20 pour, 1 blanc, 0 contre, Claire et Christophe Marciot sont élu-es comme médiateur-ices

Lucie Castella: On passe maintenant à l'élection de la commission de contrôle éthique (CCE). Trois candidat-e-s s'étaient proposé-es lors de la dernière assemblée. Lena, ancienne coprésidente d'Unipoly, Noé Staehli ancien membre du comité et membre de Polyquity ainsi que Bérangère qui ne souhaite pas se représenter aujourd'hui. Elise Caminel, membre de longue date de l'association, et membre du comité Polyquity, se propose pour la remplacer. Noé a demandé à être excusé aujourd'hui. Est-ce que Lena et Elsie souhaitent se présenter ?

Lena Vogel: Je m'appelle Lena, j'étais coprésidente l'année dernière, désignée à la CCE en octobre. J'ai fait partie du processus de création de la commission de contrôle éthique et du processus de médiation à Unipoly et j'ai participé à la tentative de création de la même structure au sein de l'Agepoly. Il me tient à cœur d'essayer de faire avancer les choses structurellement, mais si d'autres gens veulent se présenter spontanément je veux bien laisser ma place.

Lucie Castella: S'il y a des questions aux candidats ou si des gens qui veulent se présenter après leur présentation, n'hésitez pas à vous manifester.



ensemble pour
une écologie
solidaire

Christophe : le budget informatique est-il aussi partagé par les autres associations qui forment la convergence comme des responsabilités sont partagées?

Titouan : Alors non. On peut le voir comme un cadeau d'Unipoly à la convergence. Cette dernière paie son nom de domaine sur ses propres fonds, cependant Unipoly a un arrangement avec son hébergeur informatique qui nous permet de ne pas payer l'hébergement de nos serveurs. Ainsi on offre un de nos emplacement au site de la convergence, cela ne nous coûte donc pas.

Lucie Castella: propose l'amendement suivant au cahier des charges de la co-présidence.

"gestion et mise à disposition des documents importants de l'association."

Lena Vogel quitte le zoom. Le total sur zoom passe à 4.

Christophe Marciot: serait-il possible de l'ajouter aussi à l'administrateur-ice?

Lucie Castella: on a une meilleure vue d'ensemble. Tu proposerais d'ajouter aux deux?

Christophe Marciot: je ne sais pas, je me demande si ça ne serait pas pertinent.

Lucie Castella: je pense qu'il est plus pertinent de le laisser à la coprésidence.

Titouan Renard: clarification : par documents importants on désigne les documents statutaires, votés à la fin d'une AG.

Nathan Fiorellino : est ce qu'il serait pertinent de lister les documents pertinents dans cette charge ou pas?

Titouan Renard: cela ne me semble pas pertinent d'entreprendre de dresser cette liste pendant une assemblée générale.

Lucie Castella: ça impliquerait de modifier le cahier des charges à chaque fois, je préférerais garder cette formulation.

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-t-elle l'amendement proposé ?"

Zoom : 4 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 16 pour, 0 neutre, 1 contre

Total : 20 pour, 0 neutre, 1 contre

Le résultat est de 20 pour, 0 blanc, 1 contre, l'amendement est accepté

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-t-elle le cahier des charges ?"

Zoom : 4 pour, 0 neutre, 0 contre



ensemble pour
une écologie
solidaire

Creation du pole Low-tech-lab

Lucie Castella: nous allons maintenant discuter de la création d'un nouveau pôle d'un autre nouveau pôle d'activité, *le Low-Tech-Lab*.

Alexis Chanel: A l'origine il s'agit d'un projet d'Ingénieur·e·s engagé·e·s, nous proposons la création d'un pôle car c'est une requête de l'EPFL suite à l'acceptation du Low-Tech-Lab dans le programme MAKE. L'objectif de ce projet est de promouvoir la pensée technocritique à l'EPFL et l'UNIL aussi.

Basile Morier: en quoi consiste le projet MAKE qui à été approuvé?

Alexis Chanel : il s'agit de rénovation Low-Tech de bâtiments en milieu urbain. On a choisi ce sujet pour aller à contre-courant d'initiatives comme les tiny-houses. Il nous semble que c'est une direction pertinente pour le développement des Low Techs.

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-t-elle la création du pôle Low-tech Lab? "

Zoom : 4 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 17 pour, 0 neutre, 0 contre

Total : 21 pour, 0 neutre, 0 contre

Le résultat est de 21 pour, 0 neutre, 0 contre, le pôle d'activité est créé.

Dépense extrabudgétaire de la Semaine de la Durabilité

Nathan Fiorellino : Tout dépassement de budget au-dessous de 2000.- peut-être décidé par le comité mais le budget de semaine durable est en excès de plus de 2000.- par rapport au budget présenté à l'assemblée générale de mars. Tous les produits de la semaine durable sont des subventions de l'AVP-SAO, de la FAE et des durabilités UNIL & EPFL.

Christophe Marciot: peux-tu préciser les organes sous les acronymes?

Nathan Fiorellino: L'AVP-SAO est la *vice-présidence associée pour les affaires estudiantines et l'outreach*, la FAE c'est la *faitière des associations étudiantes* et les responsables durabilités des deux campus.

Le montant est de 7,200 CHF. en AG on avait voté pour 5000 CHF. Les 2000 en plus sont autorisés par les statuts, et on vous demande maintenant d'autoriser une demande de 200 CHF de plus.

Christophe Marciot : Ces 2200.- qui n'ont pas été budgétés en octobre ils viennent d'où ?

Nathan Fiorellino: la semaine de la durabilité se forme souvent après l'AG, on a juste posé arbitrairement ça sur la moyenne des dernières années mais cette année une semaine durable assez importante semble se profiler.

Lise Trabacchi quitte le zoom. Le total du zoom passe à 3

Lucie Castella: le document signé pour la trésorerie n'a pas besoin de repasser par l'AG?

Titouan Renard : statutairement le comité à l'autorité de le mettre à jour.

Basile Morier: Est-ce que c'est normal qu'Héloïse Marques soit assignée à Epilibre et non à UPFL?

Lucie Castella: C'est une erreur. Je propose d'effectuer cette correction. Et puis de voter en bloc sur la liste corrigée.

L'assemblée se prononce sur la question "L'assemblée accepte-elle la liste des pôles ?"

Zoom : 3 pour, 0 neutre, 0 contre

Salle : 17 pour, 0 neutre, 0 contre

Total : 20 pour, 0 neutre, 0 contre

Le résultat est 20 pour, 0 blanc, 0 contre, la liste est validée

Clôture

Lucie Castella: Merci, on est heureux-ses que la médiation soit en place. Je propose 10 minutes de pause avant la réunion des membres qui prendra place ici. Il n'y a pas beaucoup de points à traiter à cette dernière.

L'assemblée est close à 20h08

Lausanne, le 22.12.2021

Titouan Renard, Coprésident



Lucie Castella, Coprésidente

